
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
attribuant un label au «Inter-ACT III?» développé par
l'Association Centre permanent pour la citoyenneté et la
participation-CPCP en vertu du décret du 8 mars 2018
relatif à la promotion de la citoyenneté et de
l'interculturalité. - Extrait**

A.Gt 14-07-2022

M.B. 03-08-2022

Par arrêté du Gouvernement du 14 juillet 2022, le projet de l'Association Centre permanent pour la citoyenneté et la participation-CPCP, Avenue des Arts 50, à 1000 Bruxelles est labélisé, pour une durée de trois ans débutant le 1^{er} septembre 2022, au sens de l'article 17, du décret du 8 mars 2018, relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité.